Les tremblements de terre EN ITALIE

A Messine

Un mur encerclera la ville

Rome, 5 janvier.

Le sort de Messine est définitivement réglé. Le gouvernement a décidé que, dans six jours, la ville russe devra être encerclée d'un mur, isolée comme un immense cimetière. On emploiera encore six jours à chercher encore des survivants, des blessés et à extraire encore des cadavres ; puis tous les cadavres seront réunis et seront incinérés.

L'accès de la ville-nécropole sera rigoureusement interdit. Ce n'est que dans six mois qu'il sera permis aux habitants qui survivent de venir chercher, parmi les ruines de leurs propres maisons, les objets et les valeurs leur appartenant.

Le vice-consulat déblayé

Rome, 5 janvier.

La catastrophe a atteint, en Calabre et à Sicile, une grande quantité d'oiseaux de proie. Voici que, maintenant, on signale une quantité anormale de requins dans le détroit de Messine.

Sous la conduite de l'attaché naval français et du général de France à Naples, délégués sur les lieux par l'ambassadeur, les marins français ont commencé le déblaiement du vice-consulat de France à Messine, qui est un monceau de ruines mais on n'a pas pu encore retrouver les corps du consul et de ses enfants.

De grandes sommes d'argent et de nombreux chèques ont été découverts parmi les ruines des hôtels de Messine. Plusieurs chèques libellés sur les banques de Londres ont été retrouvés et déposés au consulat britannique.

L'argent et les bijoux retrouvés, s'élèvent à une valeur de quarante millions de francs, ont été déposés dans une succursale de la Banque d'Italie.

Quelques journaux avaient annoncé qu'un sergent avait été fusillé à la suite du pillage. La général Mazza lui démentit catégoriquement cette nouvelle.

M. de Falies, député, a demandé qu'il soit permis aux habitants de fouiller les décombres de leurs maisons pour rechercher les valeurs qui s'y trouvent avant l'effondrement complet des immeubles.

Un récit tragique

Le *Corriere della Sera* reçoit de Messine l'émouvant récit suivant :

« Les scènes déchirantes continuent. Une jeune fille de quatorze ans, bonne dans la famille Saveli, qui depuis quatre jours appelait au secours, a été finalement enterrée. Un autre malheureux ne put être délivré parce qu'il avait la jambe et mal prise sous une poutre que tout espoir de le sauver était impossible. Donner-moi, gémissait-il, le visage enuvoyé de larmes, donnez-moi un couteau pour couper ma jambe. » Le juge au tribunal, M. Mordale, a été trouvé vivant, les côtes enfoncées ; il portait encore ses lunettes.

« Marie Amendola, enceinte de huit mois, enterrée sous deux étages écroulés, en a été retirée vivante ; elle était restée là quatre jours, avec un enfant mort sous elle. Une autre mère a été sauvée avec sa fillette vivante, mais dont une jambe était cassée. La mère répétait continuellement : « Ma fille a une jambe cassée, ne lui faites pas de mal. »

« Une autre femme nommée Lombardi, est encore sous les décombres. On a pu lui passer, dès que le plomb d'avoir une poutre à la hauteur du visage qui l'empêche de bouger. On a pu lui faire passer, par un trou, du cognac, en lui recommandant de le boire au peu à la fois ; mais peut-être faudra-t-il l'abandonner, parce, que, au-dessus du trou, il y a un mur qui menace ruine à la moindre secousse

« Tout cela se passe à la périphérie ; figurez-vous ce qui doit avoir lieu dans le centre, où la puanteur des cadavres est si forte qu'elle devient tout à fait insupportable.

« Je suis retourné faire un tour dans Messine. Les pics et les bêches continuent le sauvetage. Au fur et à mesure que le travail se développe, des scènes émouvantes ont lieu. Aujourd'hui, après sept jours, on trouve encore des personnes vivantes sous les ruines.

« Je viens parmi les débris que les bêches fumant de mamas objets, des petits fragments de meubles de toutes sortes. Tout à coup, une forte odeur de violette se répand autour de nous. C'est une bouteille d'odeur qu'on vient de trouver. Aussitôt après, nous voyons apparaître une figure déformée, aux dents d'une jolie blancheur, aux cheveux d'or. J'entends éclater des sanglots. Quelqu'un se trouvait là, parmi nous, qui se jetait à terre pour rechercher les restes de la jeune personne qu'on venait de découvrir.

« Plus bas, dans le manège du collège militaire, on commence à enterrer les morts, dans quatre énormes fosses creusées par les soldats du genie. On a aux pauvres objets mutilés, déjà en décomposition, dans quatre fosses ces quatre trous béants, avec les chiffres qu'on avait trouvés parmi les ruines et qui leur servaient de couvertures. »

Traits d'héroïsme

On continue à enregistrer des traits remarquables de dévouement. Le capitaine Gasco, du Piémont, dont les proches parents sont morts horriblement mutilés, n'a pas cessé de prêter au sauvetage.

Un régiment qui arrivait retenu à Gerdiri avec mia immédiatement à déterrer des malheureux enterrés vivants. Des paysans leur avait désigné un point d'où parvenait suivant eux, des gémissements. Les soldats se mirent en devoir de fouiller. Toute la nuit ils travaillèrent sans manger. Ils finirent par déterrer un chien que le régiment adopta.

Les survivants à Palermo

Palerme, 5 janvier.

Le nombre des réfugiés est considérable ici, on est en obligé d'en embarquer pour d'autres villes. Hier soir, un peu avant le départ du vapeur *Sardaigne*, quatre soldats ont parcouru les rues au moment le clairon et appelé ceux qui voulaient partir. Chaque vapeur, chaque train qui arrivent de Messine débarquent à Palerme des centaines de survivants.

A Reggio

L'aspect désolé de la ville et de la région

Rome, 5 janvier.

[illegible]

A Pellaro, le pont Hanf en ruines, on devait opérer la transbordement du train de Reggio, mais la second train n'avait pas attendu. Le tonle se mit à pleurer : il demeurait et il faisait froid. Des brancards chargés de blessés, étaient alignés sur le chemin de fer. Enfin, après six heures d'attente, le train repartit et on voyages toute la nuit.

A Lazzaro on rencontre une escadre de secours qui distribue des vivres aux voyageurs. Le train arriva à Catanzaro à midi. Le 3 janvier, les survivants partaient pour Naples.

Les troupes du génie ont commencé à démolir les maisons lézardées. Les vivres sont abondants et leur distribution est régulière. Le population est calme. La sol de la ville est sillonné de crevasses.

Cinq blessés tués dans un accident de Chemin de fer

Catane, 5 janvier.

A Nizza, sur la ligne de Catane à Messine, un train transportant des blessés a été téléscopé par un train de marchandises. Cinq des blessés ont été tués.

UN PHÉNOMÈNE INQUIÉTANT

S'agit-il d'un volcan

Milan, 5 janvier.

Un phénomène s'est produit entre le tori et la gare de Reggio ; un trou s'est ouvert dans le sol, d'une ou deux mètres diamètre, et on ne peut pas en voir le fond.

De temps en temps des flammes et de la fumée en sont échappées ; l'imagination du peuple dit que c'est la porte de l'enfer. On croit que c'est un bouche-volcanique qui s'est ouverte à la suite du tremblement de terre.

Rome, 5 janvier.

Le président de la Chambre est arrivé hier pour 11 conférence aujourd'hui avec M. Giolitti pour s'entendre avec lui sur la date de la convocation de la Chambre. On hésite entre le 9 et le 11 janvier.

Au début de la séance, m'rendre hommage à la mémoire de toutes les victimes, et en particulier des depuis disparus.

La déclaration officielle des décès se fera après un delai d'absence qui sera probablement fixé à trois mois.

M. Giolitti a le nouveau déclaré hier qu'il n'aurait pas recours à l'emprunt et qu'il se bornerait à prélever sur les excédents budgétaires trente millions qui seraient suffisants pour faire face aux besoins les plus urgents.

La renonciation au moratoire apparaît nécessaire, dit le *Corriere d'Italia*, par une majoration de l'impôt sur les revenus ; cette majoration donnera un rendement annuel de 90 millions, soit en deux ans, 180 millions, somme jugée suffisante.

La *Gazette officielle* publie le décret suivant daté du 3 janvier :

Considérant que le cataclysme du 28 et du 31 décembre a créé dans les territoires de Messine et de Reggio-Calabre une situation tellement grave, telle que ceux dans les pays en état de guerre, l'état de siège est proclamé dans les communes des arrondissements de Messine et de Reggio-Calabre. Le lieutenant-général Mazza est nommé commissaire extraordinaire avec pleins pouvoirs.

Les secours

— Le prince et la princesse Murat ont versé 3000 francs à l'ambassadeur d'Italie et 2000 francs à la Croix-Rouge française. Le prince Joachim Murat a donné de son côté 1000 francs à la Croix-Rouge française.

— Deux cents hommes pris sur les croiseurs *Condé* et *Jules-Ferry* se sont embarqués sur le *Victor-Hugo* et le *Jules-Michelet* pour compléter les effectifs de ces navires qui attendent l'ordre d'appareiller pour Messine.

Hier soir, les équipages ont terminé l'embarquement des vivres et des secours.

— A Tanger, un comité français composé des présidents des sociétés locales françaises, des directeurs des établissements financiers et des membres de la presse française s'est formé hier pour recueillir parmi nos compatriotes de Tanger et de tout le Maroc des secours destinés aux sinistrés de la Calabre et de la Sicile.

—La *Croix* a ouvert une souscription dont le produit doit être envoyé au pape qui le fera distribuer aux victimes. Les deux premières listes donnent un total de 21 869 francs. Un premier envoi au pape sera fait aujourd'hui.

Il a été versé hier directement à l'ambassade d'Italie 56 618 francs.

—Le roi et la reine de Wurtemberg se sont mis à la tête d'un comité qui recueille dans le royaume des secours.

— Le président Roosevelt a adressé un message au Congrès pour lui demander de voter un crédit de cinq cent mille dollars en faveur des victimes du tremblement de terre de Sicile et de Calabre, et d'approuver l'envoi de navires de guerre dans les eaux sicilienne pour prêter des secours immédiats. Il rappelle que beaucoup d'Américains sont des émigrés italiens. La Congrès a voté à l'unanimité ces mesures.

Fêtes de Bienfaisance au profit des sinistrés

A LENS

Le conseil d'administration de la Société philharmonique a décidé l'organisation d'un grand concert au profit des sinistrés de Calabre et de Sicile. Le choix de la date a été porté sur le dimanche 24 janvier.

Nous croyons savoir que la Société va solliciter le concours d'artistes fort en renom.

L'organisation de cette fête oblige le comité à reporter le Lal annuel au 20 février.

A SEDAN

M. la directeur du théâtre Hotel-Saymse, en représentation à Sedan donnera au profit des victimes de la catastrophe de Calabre et de Sicile, une séance de gala dans la soirée. Mis à la tête d'un comité qui recueille dans le royaume des secours.

— Le président Roosevelt a adressé un message au Congrès pour lui demander de voter un crédit de cinq cent mille dollars en faveur des victimes du tremblement de terre de Sicile et de Calabre, et d'approuver l'envoi de navires de guerre dans les eaux siciliennes pour prêter des secours immédiats. Il rappelle que beaucoup d'Américains sont des émigrés italiens. La Congrès a voté à l'unanimité ces mesures.

Fêtes de Bienfaisance au profit des sinistrés

A LENS

Le conseil d'administration de la Société philharmonique a décidé l'organisation d'un grand concert au profit des sinistrés de Calabre et de Sicile. Le choix de la date a été porté sur le dimanche 24 janvier.

Nous croyons savoir que la Société va solliciter le concours d'artistes fort en renom.

L'organisation de cette fête oblige le comité à reporter le Lal annuel au 20 février.

A SEDAN

M. la directeur du théâtre Hotel-Saymse, en représentation à Sedan donnera au profit des victimes de la catastrophe de Calabre et de Sicile, une séance de gala dans la soirée. Mis à la tête d'un comité qui recueille dans le royaume des secours.

Les affaires Lecocq et Biétry

Paris, 5 janvier.

En même temps que M. Biétry, député de Brest, est poursuivi devant le 9e chambre correctionnelle pour avoir, à deux reprises différentes, brisé les scellés apposés sur la boîte aux lettres et le bureau du journal le *Jaune*, boulevard des Italiens, M. Edouard Lecocq, l'un de ses collaborateurs, est traduit devant la même chambre pour outrages à des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

L'AFFAIRE LECOCQ

L'affaire de M. Lecocq est appelée la première. Le propos que lui est reproché est le suivant, rapporté à M. Hamard par l'un de ses inspecteurs : « Quel soulagement de voir sortir que l'« Dans quelles conditions de propos a-t-il dit tout ? C'est là tout le débat.

M. Lecoq ne nie pas avoir prononcé cette phrase.

— J'ai prononcé ces mots, dit-il à l'audience, dans la plénitude de mon intelligence et de mon sang-froid, mais sans avoir la conviction de n'avoir commis aucun délit. Lorsque j'ai tenu ce propos, je m'adressais particulièrement à des amis, hors de la présence des magistrats. Alors que ceux-ci se trouvaient éloignés de lui et que ce propos lui était adressé.

Le chef de la Sûreté, M. Hamard, est alors appelé

— Nous venons, déclare-t-il, de quitter le bureau du juge pour vous rendre avec le juge d'instruction dans le cabinet de M. Biétry, afin d'y perquisitionner, quand l'un des inspecteurs qui nous accompagnaient a cria : « Ah ! on n'est pas aimable dans cette maison ! » Il devait quelques minutes plus tard m'expliquer ce propos en me disant que M. Lecoq s'était trouvé au moment de notre départ du bureau-salon : « Ah ! quel soulagement de voir partir ça !

Et comme M. Lecoq protestait :

— Enfin, lui demanda le président, M. Giboz, reconnaissez-vous avoir tenu la propos incriminé ?

M. Lecoq. — Oui, mais je répète que ce propos a été tenu entre amis et hors la présence de tout magistrat.

M. Hamard — Je souligne que ce propos m'a été précisé par M. Lecoq lui-même lorsque je lui ai demandé des explications. Ce propos s'appliquait à M. Jobet, juge d'instruction, à moi-même à mon secrétaire et à l'inspecteur qui nous accompagnait.

Après des témoins qui affirment que l'outrage retenu contre M. Lecoq aurait été uniquement dirigé contre M. Jobet, Me Gilbert d'Aussion présente la défense du collaborateur de M. Biétry et demande son acquittement.

L'AFFAIRE BIÉTRY

Après l'affaire de M. Lecoq, sera appelée celle de M. Biétry pour bris de scellés, dont l'avocat, Me Normand, déposera les conclusions suivantes :

Attendu que Biétry est inculpé de bris de scellés, que s'il a spontanément reconnu la matérialité du fait, il ne peut se prévaloir de la légitimité de son acte en présence d'une mesure d'instruction absolument illégale, injustifiable et attentatoire à la liberté individuelle ;

Qu'il a donc régulièrement et légalement agi contre lui porté une double plainte entre les mains de M. le procureur général à raison de deux appositions de scellés et des perquisitions opérées au bureau du journal le « Jeune » 6, boulevard des Italiens, et que le procureur général saisi délégue que la plainte de M. Biétry ne lui paraissait pas justifiée, M. Biétry a immédiatement retiré sa plainte entre les mains du garde des sceaux ;

Attendu que la seule qui ne peut manquer d'être donnée à cette plainte fera nécessairement ressortir non seulement l'illégalité criante mais même l'inexistence légale des scellés apposés au « Jaune » le 27 décembre dernier ;

Que dans ces conditions le tribunal ne saurait statuer sur un bris de scellés, avant qu'il ait été décidé s'il y avait apposition des scellés au sens légal du mot et qu'ils aurait à statuer d'abord sur la plainte qu'il est dès légalement et souverainement saisi sur la plainte ci-dessus relatée ;

Par ces motifs surseoir à statuer sur les poursuites exercées contre Biétry jusqu'à ce qu'il ait été également statué sur la plainte portée entre les mains du garde des sceaux contre les prétendues et scellés et des perquisitions des 27, 28 et 30 décembre 1906.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Une version sur la tache d'encre

Paris, 5 janvier.

a Paris-Journal 9 donne, au sujet de la mystérieuse tache d'encre qui marquait la jambe de Mme Steinheil, le matin qui suivit le crime, la version suivante, pour le moins hypothétique :

« Le coup fait, le ou les complices de la veuve furent épouvantés de l'énormité de leur forfait. Ils voulurent prendre toutes leurs précautions. Alors très probablement, l'idée leur vint de faire écrire et signer par Mme Steinheil une déclaration compromettante pour elle, par exemple, au aveu formel de complicité.

Dans leur précipitation, ils renversèrent l'encrier. Alors, ils eurent recours au stylographe retrouvé près de lit. Tremblante, Mme Steinheil la prit, un mouvement nerveux la lui fit secouer trop violemment, une goutte d'encre serait tombée sur le cuisse, d'où la tache. »

Alexandre Wolff en correctionnelle

Le Havre, 5 janvier.

Le maquignon Alexandre Wolff, qui se trouve au Havre depuis quelque temps comparaît cet après-midi devant le tribunal correctionnel de cette ville pour avoir, au cours d'une rixe, à Criquetot-l'Esneval, frappé et blessé deux marchands de chevaux.

L'ATTENTAT

contre l'express Toulouse-Paris

ALBINET ET Cie DEVANT LA COUR D'ASSISES

Versailles, 5 janvier.

Le redoutable Albinet, échappé quatre fois du bagne, et dont la tête fut mise à prix, comparaît aujourd'hui avec ses complices Morin, Roche et Saffroy le dernier comme recéleur, devant la cour d'assises de Seine-et-Oise.

Il y vient répondre de l'audacieuse tentative criminelle qu'il dirigea, le 21 novembre 1907, contre un chef de train du Paris-Toulouse d'où Léline en vue de piller le fourgon-poste de l'express 10 venant de Toulouse.

L'audience est ouverte à midi et demi, sous la présidence de M. le conseiller de Vallée.

M. le substitut Davras occupe le siège du ministère public. Les quatre accusés sont introduits : Raymond Albinet, Charles Morin, Françoise Roche et Lucien Saffroy. Les trois premiers sont accusés de tentative d'homicide volontaire, cette tentative ayant été précédée, accompagnée ou suivie de crime de soustraction frauduleuse d'une certaine somme d'argent au préjudice de la Compagnie de l'Ouest. Le chef de recel de vol des sommes dérobées est, aussi, d'avoir à Paris, aux mois de novembre et de décembre 1907 recélé le sommes dérobées et d'avoir commis des crimes comportant une peine afflictive.

L'interrogatoire d'Albinet

Albinet est défendu par Me Mignot, du barreau de Versailles qui remplace au dernier moment Me Colombi. Francis Roche par Me Joseph Python ; Morin, par Me Charlet, par Me Fuchs, secrétaire de Me Ignace, et Saffroy par Me de Moro-Giafferi, tous les trois avoués à la Cour d'appel de Paris.

L'audience est ouverte à une heure, sous la présidence du conseiller de Vallée ; M. Dayras, substitut du Procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Au cours de l'interrogatoire d'identité d'Albinet, le président lui dit

— Comment vous appelez-vous ?

— Je m'appelle André Leray, pour Albinet, le prénom de la façon la plus évidente. J'ai bien sur ce point les explications les plus complètes à vous donner, mais le juge d'Etampes est toujours refusé à les entendre.

— Eh bien, lui, est vous donnera toute liberté pour apporter la démonstration de vos dires. Un tout cas, je vous dis que vous vous êtes deux ans le nom d'Albinet ?

Le prévenu répond affirmativement, et après l'interrogatoire des trois inculpés, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

On procède ensuite à l'appel des témoins qui sont au nombre de 47.

Le président de Vallée revient à l'interrogatoire d'Albinet.

Ce dernier déclare qu'il s'appelle le Louis Albinet, qu'il est âgé de trente-cinq ans, et qu'il a été mécanicien au service de la Compagnie de Panama.

Le président se relève à la crotre : « Vous êtes bien Albinet, vous avez encouru six condamnations, et vous vous êtes évadé du bagne à quatre reprises ».

Deux incidents

Me Mignot, à ce moment dépose des conclusions tendant à un supplément d'information et par suite au renvoi de l'affaire à une autre session.

Le dialogue suivant s'engage alors entre l'avocat et le président :

— Mon client Leray a allégué un certain nombre de faits prétendus officiels se passant en Amérique, à Panama, à la Guayre, au Venezuela, au moment même où l'individu connu sous le nom d'Albinet était encore au bagne. Il s'agit dans l'espèce de deux personnes tout à fait distinctes.

Le juge d'instruction d'Etampes a dit qu'il était impossible de contrôler ces allégations ; il est, nous croyons, sous que ce contrôle est possible ; d'ailleurs, on peut et on doit le faire.

— Votre procédé est peut-être très habile, mais vous allez voir dérier à la barre une longue liste de témoins qui reconnaîtront formellement votre client pour Albinet. Si à ce moment, le jury estime que ces dépositions ne sont pas concluantes, on verra alors à statuer dans vos conclusions me semblent présentées.

Au second incident, se greffe sur celui-ci. Me de Moro-Giafferi défenseur de Saffroy, prend la parole en ces termes :

Si mon collègue Me Mignot maintient ses conclusions je déposerai en ce qui concerne mon client d'autres conclusions demandant la disjonction des deux affaires. En effet, Saffroy est retenu depuis un an en prison ; il a hâte d'être jugé. Si je pour mes conclusions de Me Mignot, Albinet peut aller en cassation et le pourvoi est suspensif. Nous avons assez attendu, nous voulons être jugé.

Le ministère public demande à la Cour de rejeter les conclusions formulées au nom d'Albinet.

Le président, s'adressant à l'accusé : « Vous vous appuyez, paraît-il, principalement sur une lettre que vous saurez écrite à une personne habitant à l'Etranger. Voulez-vous auparavant qu'il en soit donné lecture ?

Sur la réponse affirmative de l'accusé, il est donné lecture d'une lettre adressée par Albinet à la supérieure de l'hôpital de la Guayra, sœur Rosa, qui l'aurait soigné en 1903.

Dans cette lettre, Albinet donne des détails minutieux sur son séjour dans cet établissement et sur les événements qui se sont passés à ce moment à la Guayre.

La Cour se retire pour délibérer.

A deux heures trois quarts, la Cour revient avec un arrêt repoussant les conclusions de l'avocat d'Albinet et ajoutant qu'il sera passé outre au débat.

— Dans ce cas, Leray se pourvoit en cassation, dit Me Mignot.

— Soit ! Mais je vous prévions que le pourvoi n'est pas suspensif, observe le président.

— Alors riposte l'avocat je dépose des conclusions pour que ce pourvoi soit suspensif.

Me de Moro Giafferi, au nom de trois autres inculpés, élève alors une nouvelle protestation demandant que l'affaire vienne en fond. Son client insistant personnellement dans le même sens.

A la suite d'une seconde délibération repoussant les prétentions de Leroy, la Cour passe aux débats et l'interrogatoire reprend

— Si vous ne vous appelez pas Albinet, comment vous le prétendez, dit le président, où êtes-vous né et à quelle date ?

— Je ne puis le dire, répond l'accusé les intérêts d'ordre supérieur l'y opposent.

Le président rappelle alors la contradiction et les invraisemblances de la version de l'inculpé.

L'accusé répond : Je ne puis l'avouer si du pillage de train, m. de calul de 1907.

— Je ne suis pas Albinet, je suis Leray

Le Président. — C'est là tout votre système de défense. Vous dites que vous n'êtes pas Albinet mais Leray et si on vous demande où vous êtes né vous vous refusez à le dire. Pour nous vous êtes Albinet.

Me Mignot demande de la part de «Leray» que Albinet pero soit cité comme témoin. Le président et le ministère public s'y refusent. En conséquence, Me Mignot est invité à déposer des conclusions s'il tient absolument à ce que M Albinet pare soit cité.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

L'élection des bureaux des assemblées

Paris, 5 janvier.

Le Parlement doit se réunir le 12 janvier pour la nomination des bureaux des assemblées.

Au Sénat, conformément à l'ancienne tradition, une élection aura lieu que le 14 Toutefois la gauche démocratique du Sénat a convoqué ses membres pour le 12 à l'effet de désigner un candidat à la vice-présidence en remplacement de M. Leydet, décédé.

Parmi les noms qui sont en avant, on cite le de M. Vallé, ancien sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'Intérieur (cabinet de M. Brisson), et ancien ministre de la Justice.

La durée du mandat des Sénateurs

Paris, 5 janvier.

On a soulevé la question de savoir à quelle date aspire le mandat des sénateurs de la série C, qui vient d'être renouvelée, et qui expire le 3 janvier 1909 ou « pour neuf ans », le 12 janvier 1900.

Nous croyons savoir que le bureau du Sénat, qui avait examiné le cas avant le séparation, s'est prononcé pour la solution suivante : le mandat des sénateurs va d'une élection à une autre.

En conséquence, les sénateurs qui n'ont pas été réélus dimanche dernier, ont vu leur mandat prendre fin le même jour.

Découverte d'obus à Toulon

Toulon, 5 janvier

On mande de Toulon que le commissaire spécial Dulcey vient d'être avisé qu'un employé de la gare de la Seyne avait trouvé samedi matin au obus de 45 chargé à la mélinite, dissimulé sous une motte de terre près de la voie que devait suivre peu de temps après le convoi ordinaire à Draguignan le président du conseil

M Dulcey a immédiatement procédé à une enquête. On ne sait encore s'il s'agit d'un attentat ou si des voleurs de projectiles avaient abandonné ou caché là leur butin

D'autre part, on a découvert hier, dans une fosse de la même gare, un obus tout neuf, calibre 105, contenant sa charge normale. Ce projectile avait été volé dans les magasins de l'école de pyrotechnie. Une rapide enquête a démontré qu'un certain nombre d'obus manquaient au stock d'approvisionnements

Une surveillance active a été établie pour éviter de surprendre le ou les voleurs d'obus au moment où ils viendraient reprendre le projectile, mais personne ne s'est montré. On croit que cet obus avait été placé là pour être emporté par un train de nuit.

Un inspecteur de la Sûreté générale a arrêté, hier soir à la gare, un jeune Allemand soupçonné d'espionnage et qui était arrivé le dépêch aux départ de Villefranche. Cet Allemand a été trouvé porteur d'un certain nombre de cartes topographiques.

Un don de M. Pierpont Morgan au Muséum

Paris, 5 janvier

Ce matin, est arrivé d'Amérique au Muséum d'histoire naturelle, un énorme colis de 3,000 kilos, envoyé par M Pierpont Morgan, le milliardaire bien connu, à notre établissement scientifique. C'est un tronc d'arbre fossile (fanaé-ord) et agatisé et solicité à sous l'action de sources pétrifiantes, qui, depuis des milliers d'années dans l'Etat d'Arizona, accomplirent lentement leur œuvre. D'une forêt magnétique, que croisaient Hebbe et Ruth et qui, à la terrible inondations ensuivant, des troncs d'arbres en sont trouvée modifiée dans leurs chres lignes et par des fibres parallèles et très multicolores et de quartz.

C'est le plus belle pièce de cette flore magique que M Pierpont Morgan vient de nous offrir. Son transfert ne fut point chose aisée et trois wagons se brisèrent successivement sous le masse quand, de la forêt où il était couché, le tronc fut transporté à Sioux-Falls, dans le Dakota, où sa surface devait être polie

Les ouvriers habiles employés à cette besogne plus difficile qu'on n'imagine, ont réussi à garder les reflets étrangeants, allant du gris au vert et du jaune d'or au rouge vermeil, qui donnaient à la pièce brute la plus original et le plus bel aspect. Et ce demain, les visiteurs du Jardin de Plantes pourront contempler dans les salles de minéralogie du Muséum ce don d'un généreux étranger ami de la France, qui n'a pas son équivalent dans les musées d'Europe, sans plus répétés Cour en bloc mercredi-leur de 1 m 05 de hauteur sur 1 mètre de côté.

LA CRISE ORIENTALE

L'Autriche demande des explications à Belgrade

Vienne 5 janvier.

L'horizon balkanique a est assombri de nouveau. Le discours qu'a prononcé M Milovanovitch, par ce qu'il avait d'inattendu dans la bouche d'un homme trod. a été accueilli dans toute l'Europa avec une véritable surprise

Le ministre serbe réclama l'autonomie de la Bosnie et de l'Herzégovine avec une souveraineté sous la contrôle de l'Europe il veut que la Save et le Danube soient reconnus comme frontières entre l'Autriche et les Balkans En cela, il fait aisa le programme de M Pachitch, programme résumé dans la résolution qu'on lira plus loin et que la Skoupchtina, en sa dernière séance, adoptait à l'unanimité

Le gouvernement autrichien s'est ému de cette nouvelle attitude de M Milovanovitch au point qu'il a cru devoir, par la résolution s'assurer auprès de lui de l'authenticité de ces déclarations.

De son côté, le Monténégro persiste à exiger la rétrocession de Spitza et considérera la point, qu'il a cru « cause bref » le refus de Cour de lui accorder cette compensation.

Or, le gouvernement autrichien vient refusé à donner aucune compensation territoriale

Envers les Turcs, on assure que l'Autriche renoncerait également à envisager la question d'une compensation financière au que le Porte en présence de ces difficultés nouvelles, dénoncerait, comme la Serbie, l'autonomie des provinces annexées

Dans la Presse autrichienne

Vienne, 5 janvier.

Le ministre d'Autriche-Hongrie s'est rendu chez M Milovanovitch pour lui demander des explications sur son discours, et notamment sur la phrase par laquelle le ministre serbe aurait dit que « l'Autriche-Hongrie a rendu esclaves des populations slaves »

Les journaux viennois de ce matin ne disent mot sur la nature de la démarche du comte Forgach Au cas où M Milovanovitch refuserait les éclaircissements demandés, selon certains journaux, le ministre autrichien engerait des escaues ; sinon une complication diplomatique serait à craindre le comte Forgach quitterait Belgrade et il est probable que la gouvernement austro-hongrois donnerait ses passeports à M. Simitch, ministre de Serbie à Vienne

La « Wiener Tagblatt » écrit à ce sujet : « On dit que M. Milovanovitch aurait cédé à des influences étrangères. Ce serait un démenti aux déclarations de M Isvolski, une contradiction aux affirmations officielles de l'Angleterre, cela ne s'accorderait pas avec la fin avec l'attitude de la Porte dans les négociations actuelles avec l'Autriche-Hongrie.

Le langage le plus énergique est tenu par l'officieux «Fremdenblatt». L'organe du ministère des affaires étrangères s'exprime en ces termes :

Ce discours (du M. Milovanovitch) attirera sans doute l'attention dans les centres de la politique européenne, et d'une manière qui sera désagréable pour homme d'Etat serbe. Les grandes puissances européennes ont en chef, et plus d'une fois recommandé énergiquement aux hommes politiques de Belgrade de revenir à une attitude pacifique et amicale, et leur ont déclaré que la conférence saurait seule à se prononcer sur leurs prétentions en leur supériorité, et qu'elle ne saurait en aucun cas, à la suite du discours du ministre les alliances étrangères de Serbie, combien peu les sympathies ne perdent d'effet à Belgrade et combien difficile il devient, en présence de tels présomptueux des hommes politiques serbes, de tenir à l'égard à notre programme, qui est la patience et l'indulgence.

Le discours de M. Milovanovitch étonne par son hostilité envers l'Autriche-Hongrie et par le langage de sincérité qui se révèle dans le discours : « Que l'Autriche-Hongrie se garde de porter les mains sur ce qui nous appartient ! » et il a déclaré : « Nous avait transformé en esclaves les habitants de pays serbes libres

Si la lecture qui a été donné de ce passage est exact M Milovanovitch aura invité à s'appliquer au sujet de ses paroles par la voie diplomatique.

Il aura d'ailleurs blessé l'oreille de s'appeler que toute la politique repose sur une vaste illusion irréfutable Les hommes politiques serbes semblent n'avoir tirés aucun enseignement de ce qui leur a été dit à Saint-Pétersbourg, à Londres, à Paris et à Berlin et n'avoir rien appris. De nouvelles déstitutions lui étendent à l'état d'esprit régnant actuellement à Belgrade ne se modifie pas avant qu'il ne ait radicalement.

Dans les milieux officiels

Dans les milieux officiels on envisage la situation avec calme et décision. Dans le monde diplomatique, on s'étonne fort du changement subit de M. Milovanovitch qui avait été jusqu'à ces derniers événements l'appui du parti modéré. Certaine passant au cas où la Serbie serait décidée à persister dans son attitude intransigeante, que des déclarations faites au cours des séances secrètes de la Skoupchtina ont été provoquées cette volte-face du ministre des affaires étrangères.

A Vienne, on se demande s'il s'agit d'une provocation calculée.

Il paraît difficile de croire que M. Milovanovitch, en prononçant son discours, ait simplement obéi à des nécessités de tactique parlementaire sans songer au retentissement que ses paroles auraient en Europe. D'autre part, cette violence se concilie peu avec les dispositions pacifiques dont paraissent témoigner les cabinets européens.

Les troubles en Perse

Téhéran, 5 janvier.

On n'est bien hier toute la journée à Ispahan. L'arrivée des renforts de la tribu des Bakhtiaris a donné un certain avantage aux insurgés. Les Bakhtiaris ont saisi emporté de l'arsenal et en ont chassé les soldats, dont un certain nombre ont cherché refuge au consulat britannique, pendant que les habitants pillaient le palais du gouverneur. Celui-ci est destitué et le chef des Bakhtiaris s'est proclamé lui-même gouverneur.

Il a pris des mesures pour assurer l'ordre et les étrangers commencent à se rassurer.

Ain ed daouleh, qui commande les troupes du shah dans les opérations contre la Tribu, a saisi une nouvelle expédition adressée à l'aucursale de la Banque impériale de Tabria Cela la troisième fois en trois mois qu'un pareil acte despotisme du produit. Le ministre d'Angleterre a fait d'énergiques protestations.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

— Le gros lot de cent mille francs de la loterie de l'Œuvre autituberculeuse de la Loire-Inférieure a été gagné par un ménage d'ouvriers de Bordeaux Le mari, M. Desjeux, est garçon de courses dans un grand magasin, et la femme employée dans un bureau de tabac. Cas est elle qui a acheté, la veille du tirage, dans le bureau de tabac où elle travaille le quarts du billet qui restaient invendus et, parmi eux, le fameux billet qui la fait prospérer riche aujourd'hui.

— Le vapeur italien « Mediterranea », venant d'Odessa, surpris par une tempête, a échoué sur des écueils, près l'entrée du Bosphore. L'équipage est sauvé, mais le lieutenant Lippari est mort de froid.

— La recette de la représentation donnée à l'Opéra de Paris, au profit des sinistrés de Messine, au profit des sinistrés de Calabre et de Sicile, a été de 15 000 francs.

— Le feu a pris dans le quartier Ste-Marie, dans le quartier Ste-Marie, dans le quartier Ste-Marie,